



CHUISNES EXPRESS

Juin 2026

Travaux derrière l'église : dernière ligne droite !

Les travaux d'aménagement situés derrière l'église touchent à leur fin. Comme certains d'entre vous ont déjà pu le constater lors du récent bric-à-brac, la création de la sente piétonne, l'agrandissement du terrain de pétanque, ainsi que l'installation des nouveaux sanitaires publics sont désormais entièrement terminés.

La pose d'un revêtement en bicouche, ainsi que celle d'un nouveau portail et l'engazonnement du terrain, viendront finaliser ce projet. Ces dernières finitions apporteront la touche finale à cet espace valorisé et plus accessible pour tous. Merci pour votre patience durant toute la durée de ce chantier !

Autres Travaux :

Nous vous annonçons également le démarrage des travaux d'aménagement du parking paysagé du carrefour du chemin de César et de la rue du Moulin à Tan en juillet 2026.

Fête Nationale mardi 14 juillet 2026

Repas à partir de 12h00 à la salle polyvalente, proposé par la municipalité.

Apéritif – Echine de porc et sa garniture – Salade/fromage – Dessert – Vin/café

Participation : **20 €** (adulte) et **10 €** (enfant de 6 à 10 ans),
gratuit (– 6 ans).

Après-midi dansante avec l'orchestre **Denis ROBERT**

Date limite de réservation mercredi 1 juillet auprès de la mairie au :

☎ 02 37 23 21 45 ou mairie@chuisnes.fr ou en déposant le coupon.

✂-----

Nom Prénom :

Tél :

Adresse :

Adultes : 20 € x Enfants (6 à 10 ans) : 10 € x

Enfants (- 6ans) gratuit x Total :

Entretien des Abords de propriétés privées

Dans un souci de sécurité, de salubrité et de bon entretien de notre cadre de vie, nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque riverain d'assurer l'entretien régulier des abords de sa propriété.

Cela comprend notamment :

- La tonte des herbes et la taille des haies débordant sur la voie publique ;
- Le désherbage des trottoirs et caniveaux situés devant les habitations ;
- L'enlèvement des branchages ou encombrants gênant la circulation ou l'entretien des voiries.

Ces gestes simples permettent non seulement de préserver un cadre de vie agréable pour tous, mais aussi de garantir l'intervention efficace et sécurisée des services techniques municipaux lors des travaux d'entretien, de nettoyage ou d'élagage.

Rappels

Bien qu'un chien puisse aboyer pour donner l'alerte, il est de votre responsabilité de faire cesser tout bruit dont la durée, la répétition ou l'intensité trouble la tranquillité du voisinage.

Nous constatons également la présence régulière de déjections canines non ramassées. Merci aux propriétaires de chiens de veiller à la propreté des espaces publics en ramassant systématiquement après le passage de leur animal.